



AVIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Prenez avis que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

DOS-3638 **Acquisition et installation de mobilier-signature et communautaire pour L'Épicentre-Culturel**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 16 juillet 2026 à 10 h 30

DOS-3653 **Acquisition de pièces et services d'entretien et de réparation de véhicules Fiat Chrysler Automobiles (FCA)**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 16 juillet 2026 à 10 h 30

DOS-3656 **Acquisition de pièces et service d'entretien pour embarcations**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 16 juillet 2026 à 10 h 30

DOS-3661 **Acquisition de batteries de véhicule et de piles**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 16 juillet 2026 à 10 h 30

DOS-3700 **Travaux de réaménagement du parc Georges-Bourgeois**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 16 juillet 2026 à 10 h 30

***** Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 24 et 26 juin ainsi que les 1^{er} et 3 juillet 2026.**

Les soumissions doivent être déposées à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elles doivent être reçues au plus tard à 10 h 30 le jour de la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé à défaut de quoi elles ne pourront être acceptées.

Les documents pour ces appels d'offres, ainsi que les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres («**SEAO**») à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le jour fixé comme date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé, dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

LAVAL, 15 juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mardi 30 juin 2026 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval.

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

1. Alignement plus avancé d'un maximum de 1,89 mètre du plan de façade comprenant une porte de garage et situé sur la façade principale avant par rapport à l'alignement du plan de façade le plus large de la façade principale avant, pour un bâtiment existant sur le lot 1 082 426 du cadastre du Québec, soit au 712, chemin de la Fourche.
2. Pour la résidence unifamiliale existante sur le lot 1 452 745 du cadastre du Québec, soit au 5201, avenue de Cannes:
 - une marge latérale minimale de 0,6 mètre pour un solarium, alors qu'un minimum de 1,5 mètre est prescrit;
 - une emprise au sol du bâtiment maximale de 32,47 %, alors qu'un maximum de 30 % est prescrit.
3. Marge avant minimale de 1,94 mètre, au lieu d'un minimum de 3 mètres pour un bâtiment existant sur le lot 2 775 472 du cadastre du Québec, soit au 2700, avenue Jacques-Bureau.
4. Équipements mécaniques d'une hauteur de plus de 0,6 mètre sans être entourés d'un écran visuel pour un bâtiment institutionnel existant sur le lot 1 267 992 du cadastre du Québec, soit au 140, rue Nadon.
5. Galerie en cour avant d'une saillie maximale de 2,34 mètres, alors qu'un maximum de 1,85 mètre est prescrit pour la résidence unifamiliale existante sur le lot 1 634 238 du cadastre du Québec, soit au 845, rue des Cormiers.
6. Avant-toit ayant une saillie maximale de 2,15 mètres en cour avant, au lieu d'un maximum de 1,85 mètre pour un bâtiment existant sur le lot 1 264 693 du cadastre du Québec, soit au 672, rue Camille.
7. Pour un bâtiment existant sur le lot 1 167 738 du cadastre du Québec, soit au 347, rue de Carillon:
 - une thermopompe installée à une distance minimale de 0,52 mètre de la ligne de terrain latérale droite, au lieu d'un minimum de 1 mètre;
 - une case de stationnement en cour avant d'une longueur minimale de 4,92 mètres, au lieu d'un minimum de 5 mètres.

DONNÉ À LAVAL
Ce 15 juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut